

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 012-1689/15/CC

■ Approbation d'une convention avec la Soleam relative à une étude sur la restructuration du site de l'anse du Pharo à Marseille
DGDE 15/14347/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'anse du Pharo, à l'embouchure du Vieux Port de Marseille, est un lieu historique d'accueil d'activités liées à la construction et à la réparation navale. Du fait de son ancienneté, celle-ci s'est organisée au fil de l'eau et de façon anarchique, déqualifiant ainsi un site remarquable par son environnement, tant naturel que patrimonial. Par ailleurs ce site dispose de qualités techniques indéniables dont un slip-way de 70 mètres de portée et de facilités d'accès, par tous modes, enviables.

Ce site, inclus dans le centre-ville, est fort convoité; il a donc fait l'objet de nombreux projets d'aménagement mais qui n'ont pu aboutir car ne s'inscrivant pas dans une stratégie de long terme en associant les occupants actuels, qui disposent d'un véritable savoir-faire et ont leur place dans l'offre technique des métiers du nautisme du littoral marseillais.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, dans le cadre de sa compétence portuaire est gestionnaire du site et a consenti à ce titre des Conventions d'Occupation Temporaire du domaine public au profit de 9 entreprises, leur concédant ainsi, le droit d'occuper des terre-pleins. La plupart de ces contrats prend fin le 31 décembre 2015.

Marseille Provence Métropole a validé des orientations d'aménagement de ce site dont la vocation serait de devenir une zone d'activités dédiée exclusivement à la réparation, l'entretien et la maintenance des embarcations de plaisance, sur une gamme très large, de la petite à la moyenne plaisance et pouvant s'inscrire avec pertinence dans l'offre actuelle (pôles de La Ciotat, Marseille Sud, GPMM et Estaque). Marseille Provence Métropole a engagé les premiers travaux de réaménagement qui consistent en la démolition de locaux désaffectés au coeur de la zone.

Après une première étude de l'existant détaillant les occupations actuelles (implantation, statuts, activités, perspectives d'évolution) et proposant des scénarios d'aménagement, il est nécessaire de réaliser une étude du marché de la réparation nautique et d'identifier les caractéristiques du site et de son environnement afin de proposer un projet de développement pérenne sur ce site remarquable.

Pour réaliser cette mission d'études, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de faire appel à la société publique locale, la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM) dont elle est actionnaire.

La présente mission a pour but de définir les modalités de restructuration du site de l'Anse du Pharo en vue de garantir dans un premier temps la création de nouveaux espaces dédiés à l'accueil d'activités techniques de plaisance, et dans un second temps d'assurer la requalification du site en cohérence avec les nouveaux espaces créés.

L'étude sera scindée en trois missions :

- 1 Etude de marché de la réparation nautique dans le domaine de la réparation navale de la petite plaisance ;

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

- 2 Données techniques du site et ses abords en vue d'identifier et de maîtriser toutes les caractéristiques techniques et réglementaires de l'ensemble du site (zones libres, constructions et voiries) ;
- 3 Projet de reconfiguration du site dont la mission consiste à recenser et synthétiser les besoins des occupants, intégrer les potentiels de développement de l'activité de réparation navale et analyser leur adéquation aux caractéristiques du site afin de proposer un projet cohérent dans le respect des objectifs prévus en termes de qualité, délai et budget.

Le coût de cette mission est évalué à 100 000 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération POR n° 001-821/15/CC en date du 19 février 2015 relative à l'approbation d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Soleam pour l'étude du projet de village d'entreprises du pôle technique de plaisance de l'Anse du Pharo.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de réaliser une étude de marché de la réparation nautique et d'identifier les caractéristiques du site et de son environnement afin de proposer un projet de développement pérenne sur ce site remarquable.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la Soleam et portant sur une étude de restructuration du site de l'Anse du Pharo à Marseille pour un montant de 100 000 euros TTC.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Communauté Urbaine – Nature 617 – Sous-Politiques C140 et B320.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement Économique
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement économique et emploi

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER